

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil Municipal de Ronchin s'est réuni, en Mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GEENENS, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-trois décembre deux mille vingt-deux, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Etaient présents : Mme AMMEUX-MINGUET, MM. BOURGOIN, BUSSCHAERT, CADART, Mmes CAMBIEN-DELZENNE, CELET, DELACROIX, M. DOUTEMENT, Mme DRAPIER, M. DUFLOT, Mme DUROT, MM. FLEURY, GEENENS, GOOLEN, Mmes HOFACK, HUC, MM. KEBDANI, LAOUAR, Mme LECLERCQ, MM. LEMOISNE, MALFAISAN, MECHOUK, Mmes MELLOUL, MERCHEZ, PIERRE-RENARD, MM. PROST, PYL, SINANI, SOLER, Mme VANACKER, M. VIAL,

Etaient excusées avec pouvoir : Mmes EVRARD, MEBARKIA,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur SOLER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Monsieur le Maire commence par acter la création du Groupe pour le Progrès Social et Ecologique. Composé de Massinissa MECHOUK, Stéphanie CAMBIEN-DELZENNE, Léon FLEURY, Jérémy CADART, Pierre DUFLOT, Dominique PIERRE-RENARD et Damien KEBDANI. Le règlement intérieur sera modifié lors du Conseil Municipal du 2 février prochain avec l'ajout de ce nouveau groupe.

Intervention de Monsieur MECHOUK :

Monsieur MECHOUK précise qu'il s'agit du Groupe pour le Progrès Social et Environnemental et non écologique.

Monsieur le Maire indique que l'erreur va être rectifiée. Il informe qu'il n'y aura pas d'adoption de procès verbal ce soir.

Intervention de Madame DRAPIER :

Comme Monsieur le Maire indique qu'au prochain Conseil Municipal, il y aura une nouvelle délibération sur le règlement intérieur, Madame DRAPIER demande s'il est possible

de préciser une date, pour une rencontre entre les chefs de groupe, afin qu'ils puissent s'organiser, car il a lieu dans à trois semaines, peut-être pas tout de suite, mais en tout cas d'ici samedi, ça serait vraiment très bien pour qu'ils puissent s'organiser, ajoute-t-elle.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris acte de cette demande, mais que ce n'est pas ce soir qu'il va régler les problèmes d'agenda.

Il disait donc qu'il n'y aura pas de PV des séances du 6 décembre et de la séance de ce soir. Les deux seront présentés en même temps, le 2 février prochain.

Comme il n'y a qu'un point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que sera présenté, dans un premier temps, le Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera le préambule aux débats.

Intervention de Madame LECLERCQ :

Madame LECLERCQ indique que le Rapport d'Orientation Budgétaire propose une base au Débat d'Orientation Budgétaire qui aura lieu dans quelques instants. Les membres du Conseil Municipal ont tous été destinataires d'un rapport documenté, chiffré et rédigé par les services. Au nom de Monsieur le maire et de ses collègues élus, elle remercie particulièrement Anaëlle DEPLET et Amélie JUSTIN pour ce travail conséquent.

Préalable au vote du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants depuis la loi du 6 février 1992. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Bien que n'étant pas suivi d'un vote et n'ayant aucun caractère décisionnel, une délibération prend acte de sa tenue, afin d'informer le représentant de l'État du respect de la loi. Il est une formalité substantielle au vote du budget. Le Débat d'Orientation Budgétaire est une discussion autour des actions menées et à venir sur les composantes du budget communal.

Ainsi, il permet d'informer sur l'évolution de la situation économique de la collectivité, de présenter dans les grandes lignes une situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du prochain budget primitif. Cependant, il ne s'agit pas d'anticiper le compte administratif qui sera présenté en avril, car certains éléments doivent encore être consolidés avant de connaître les montants définitifs.

S'il participe à l'information de l'ensemble des élus de la Commune, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Il est un exercice de transparence envers tous les administrés.

Madame LECLERCQ informe que, pour l'année 2023, le vote du budget interviendra lors du Conseil Municipal du 2 février prochain. Ce budget prévisionnel pourra, comme habituellement, être ajusté en cours d'année par voie de décisions modificatives. Le compte administratif sera présenté, avec le compte de gestion, en avril, lors de la séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle sera proposé le budget supplémentaire pour acter de la reprise des résultats antérieurs.

Si le budget dont il est question est celui de la Commune, il s'inscrit dans un contexte national et même mondial marqué par une crise sanitaire dont les effets persistent, mais aussi par les conséquences de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Parmi les nombreuses répercussions de ces événements, leurs impacts économiques seront majeurs sur les budgets des collectivités locales.

En effet, dans notre pays, l'inflation a atteint sur l'année 2022 son niveau le plus élevé depuis 1985. Cela signifie que la Municipalité doit prévoir un montant plus important de dépenses si elle souhaite réaliser les mêmes achats que les années précédentes. L'explosion des coûts est particulièrement visible sur certains produits comme les matériaux de construction, l'alimentation ou encore l'énergie, tous le monde en a entendu parler. Une autre conséquence de cette inflation est la hausse des taux d'intérêt pour les emprunts bancaires.

Les budgets 2023 des collectivités territoriales vont donc devoir être bâtis dans un contexte de hausse mécanique des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, ce qui réduira leur capacité à dégager des marges de manœuvre pour financer des emprunts qui, eux, coûteront plus chers.

En matière de recettes, le Gouvernement a annoncé une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui n'atteindra cependant pas le niveau de l'inflation. En revanche, les ménages verront automatiquement leur imposition locale augmenter du fait de l'indexation de la valeur des bases locatives sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, établi à 7.1%. En parallèle, des fonds d'aide à l'investissement seront créés ou reconduits. Enfin, certaines communes pourront bénéficier en 2023 d'un « amortisseur électricité ».

Comme l'immense majorité des communes françaises, Ronchin a vu ses dépenses augmenter en 2022. Cette augmentation est le fait de l'inflation évoquée plus haut, notamment l'envolée des prix du gaz et de l'électricité. On estime que la facture d'électricité et de gaz de la Commune a doublé en 2022, nous sommes encore dans l'attente des dernières factures de décembre pour affiner cette projection.

D'autres produits sont également concernés, comme le papier et ses dérivés, l'alimentation ou encore les fournitures des services techniques. Ces hausses ont déjà commencé à se voir en 2022 et s'accroîtront en 2023, en fonction notamment des renouvellements des marchés.

Les dépenses à caractère général, qui représentent aujourd'hui 29% des dépenses de fonctionnement de la Municipalité, devront donc être maîtrisées pour limiter l'impact de l'inflation sur le budget général.

Comme les années précédentes, Madame LECLERCQ fait savoir que la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de la Commune est dédiée aux charges de personnel. Pour ce poste de dépenses, l'augmentation sur l'année 2022 par rapport à 2021 est évaluée à près de 318 000€ après la hausse du SMIC et le dégel du point d'indice des fonctionnaires. Cette dépense supplémentaire devra évidemment être financée pour la totalité de l'année 2023.

Pour financer ces dépenses, la Municipalité peut compter sur des recettes qui proviennent majoritairement des impôts et taxes, mais aussi des dotations et pour une petite partie, évaluée à 6%, des produits des services, c'est-à-dire les tarifs payés par les Ronchinois. Les recettes globales (2022) sont évaluées en baisse d'environ 200 000€ par rapport à l'année 2021 et de 600 000€ par rapport à 2019, année où la Municipalité a pu compter sur des recettes exceptionnelles.

Madame LECLERCQ indique que, quand les dépenses augmentent mais que les recettes ne suivent pas au même rythme, on parle d'effet ciseaux. Le graphique en page 13 illustre cette tendance qui voit se rapprocher les courbes de dépenses et de recettes, au risque qu'elles se croisent, ce qui signifierait que les dépenses ne sont plus couvertes par les recettes. Pour l'année 2022, la conséquence est que l'épargne de gestion est divisée par 3 par rapport à son montant de 2021. Elle rappelle que l'épargne de gestion doit d'abord couvrir le montant des annuités d'emprunt avant de pouvoir servir à autofinancer des nouveaux projets d'investissement.

Elle indique que sur la page 18 du document, les éléments concernent la dette. Elle souligne que la Commune est peu endettée. Le ratio qui mesure la capacité de désendettement indique qu'il faudrait moins de 4 ans pour rembourser la totalité de ses emprunts, mais à condition d'y consacrer la totalité de son épargne brute, ce qui réduirait considérablement les possibilités d'investissement. En 2022, l'annuité de l'emprunt s'élève à 548 000€ pour une épargne de gestion aux alentours de 900 000€.

C'est grâce à une gestion prudente et, Madame LECLERCQ le rappelle, la prudence ne doit pas être confondue avec un manque d'ambition pour la Commune, que l'équipe municipale a réussi à faire face à cette crise majeure. Ici, prudence a rimé avec prévoyance. Ce principe de prudence est d'ailleurs un principe de base en comptabilité.

Pour inverser cette courbe, il y a deux leviers : ralentir la progression des dépenses et accélérer celle des recettes.

Pour atténuer l'effet de l'inflation, elle assure que des mesures ont été prises depuis déjà quelques mois, notamment concernant la consommation de fluides qui est le premier poste de dépense dans le budget des services. Un plan de sobriété a été déployé depuis le mois de septembre : les températures de chauffe des bâtiments municipaux, piscine et salles de sport ont été diminuées et les plannings de chauffe optimisés.

Madame LECLERCQ indique que la Municipalité remercie d'ailleurs les agents des services et les associations de leur implication dans le respect de ces mesures. En outre, l'éclairage public est désormais éteint entre minuit et 5h du matin. En plus de leur impact économique, ces mesures sont également favorables au respect de l'environnement.

Elle fait savoir que ces mesures se poursuivront en 2023 et permettront de diminuer l'impact de la hausse du coût de l'énergie, mais la Commune devra certainement augmenter son budget sur cette ligne de dépenses par rapport aux années précédentes.

Elle rappelle que l'alimentation est aussi un secteur qui a vu les prix augmenter, les Ronchinois le constatent au quotidien en faisant leurs courses. La Commune a dû renouveler au premier janvier les marchés de restauration pour les écoles et la petite enfance. Elle a fait le choix de préserver la qualité des aliments proposés en maintenant un taux d'éléments bio à 40% dans les écoles et 100% dans les structures municipales petite enfance. L'impact financier n'est pas neutre, puisqu'il est évalué à 100 000€ de hausse par rapport à 2022. Cependant, la Municipalité est convaincue de l'importance de cette démarche, tant au niveau écologique que pour la santé des enfants.

Toujours pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement, les élus de la majorité ont fait des propositions de rationalisation des coûts afin de parvenir à une diminution globale de 7.5% du budget alloué aux services (hors RH et fluides). Ils remercient les élus et les agents des services qui ont fait preuve de compréhension et de créativité afin de limiter l'impact de ces mesures budgétaires pour les Ronchinois. Ils savent pouvoir compter

sur leur motivation et leur sens du service au public pour maintenir la qualité de service proposé aux citoyens.

Enfin, Madame LECLERCQ rappelle que les charges de personnel sont une part importante des dépenses de fonctionnement de la Ville. Au 1^{er} janvier 2022, la Commune comptait 306 agents pour un équivalent temps plein de 248.8 emplois. Le dégel du point d'indice produira son effet en année pleine pour l'année 2023 et une nouvelle hausse du SMIC est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Il faudra donc financer cette hausse des dépenses de personnel, que la Municipalité veillera à contenir, en limitant les recrutements au strict nécessaire pour cette année 2023, dans l'attente d'une situation financière plus favorable. Cela permettra également de ne pas aggraver le taux de rigidité, qui s'établit à 57% en 2022 contre 55% en 2021. On considère qu'une commune est en situation budgétaire dangereuse lorsque cet indicateur atteint 60%.

Pour ce qui concerne les recettes, la Commune envisage une Dotation Globale de Fonctionnement stable. Cependant, cela est à confirmer au regard de la récente estimation de la population ronchinoise qui fait état de 353 habitants en moins, ce qui influe sur le calcul de la DGF. Le montant ne sera pas connu avant la présentation du Budget Primitif, elle indique qu'il sera connu en avril. De la même façon, il est espéré pouvoir compter sur d'autres produits stables comme le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et le Fonds national de garantie individuelle de ressources.

La Municipalité a acté, lors du dernier conseil municipal, une augmentation des tarifs de 6%, correspondant à l'inflation. Il est envisagé de maintenir ces tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 pour la totalité de l'année. Malgré cette hausse, le produit des recettes des services serait stable compte tenu de la période de fermeture de la piscine pour travaux.

Pour augmenter les recettes de fonctionnement, il faut donc compter sur les recettes provenant de la fiscalité. Avant même toute augmentation éventuelle du taux d'imposition, c'est la revalorisation des bases au niveau national qui produira mécaniquement une augmentation du produit de la taxe foncière perçue par la Commune.

Madame LECLERCQ craint qu'il est probable que la Municipalité soit contrainte, pour parvenir à l'équilibre budgétaire, de compléter cette hausse des bases par une hausse du taux d'imposition. Les membres de la majorité sont conscients que l'ensemble des hausses des dépenses qui touchent la commune touchent aussi les familles ronchinoises. Pour elles aussi, l'énergie, l'alimentation, les achats du quotidien coûtent plus cher. Pour elles aussi, les taux d'intérêt, lorsqu'elles veulent devenir propriétaires par exemple, sont plus élevés.

Il paraît donc être du devoir de la Municipalité de manier cette hausse d'impôt avec mesure. Elle ne peut demander des efforts aux Ronchinois si elle n'en fait pas de son côté.

Le défi pour 2023 sera également celui de ne pas pénaliser l'avenir de la Commune et de continuer à investir. Après les travaux évoqués qui auront lieu à la piscine, les membres de la majorité souhaitent également maintenir une enveloppe de plus de 540 000€ pour l'entretien des bâtiments communaux. Les projets financés par cette enveloppe seront priorisés selon les principes présentés dans la démarche de budget climatique. En dehors des priorités liées à l'hygiène et à la sécurité, ce sont en effet les projets favorables au climat qui sont retenus. Il est également prévu d'investir plus de 3 millions pour des projets structurants. Ces projets seront en partie financés par la recherche de subventions, le service des finances de la Commune étant très actif dans ce domaine. Cependant, il faudra également pouvoir dégager une capacité d'autofinancement ou de remboursement d'emprunts supplémentaires, le cas

échéant. Ces marges financières doivent provenir de la section de fonctionnement, il faudra donc en tenir compte dans la démarche budgétaire.

Pour résumer, la Municipalité estime à 1.5 millions d'euros la hausse des dépenses sur l'année 2023 par rapport à l'année 2021. Et cette hausse tient compte des efforts d'économie de fluides, elle aurait été encore plus importante sans cela. Ces dépenses, la Commune a l'obligation de les financer. La Municipalité sait d'ores et déjà qu'elle ne pourra pas garantir une épargne de gestion au niveau de ces dernières années, le besoin de recettes a donc été revu à la baisse. Cependant, il paraît impensable de faire supporter ce poids supplémentaire au seul budget des familles ronchinoises par la hausse des impôts locaux sans au préalable aller chercher toutes les autres pistes d'économie, y compris, oui, sur les enveloppes des services.

Madame LECLERCQ assure que la construction du budget pour 2023 ne sera pas aisé. Il faudra confronter le souhait d'offrir des services municipaux de qualité, la volonté de moderniser les équipements communaux et le souci de préserver le pouvoir d'achat des Ronchinois, face à toutes les hausses de coûts évoquées précédemment. Elle estime qu'il faudra avoir le courage de faire des choix difficiles et peut-être impopulaires, mais la situation est difficile et il est du devoir de la Municipalité d'y répondre. Il est toujours plus facile d'annoncer de nouvelles actions, de nouveaux projets et de nouvelles dépenses. Construire et soutenir le budget 2023 demande donc de l'humilité et du courage, indique-t-elle.

Intervention de Monsieur PYL :

Monsieur PYL souligne qu'il a levé la main en premier, car Monsieur le Maire ne respecte jamais, l'article 18 du règlement intérieur, en imposant aux groupes d'opposition de parler les premiers, pour qu'ensuite chaque groupe de la majorité prenne la parole, pour tenter de démonter leurs contre-arguments.

Il indique donc se lancer ce soir, le premier, dans cette grande pièce de théâtre, que Monsieur le Maire a orchestré, en convoquant les membres du Conseil Municipal, étrangement lors du dernier conseil de mi-décembre. Depuis, silence radio.

Il remercie néanmoins, pour la jolie carte de vœux reçue, mais précise qu'il préférerait celle de 2020 « Ronchin avance à petits pas ».

Ce soir, les membres du Conseil Municipal sont donc là, spécifiquement et uniquement, pour débattre du Rapport d'Orientation Budgétaire. Monsieur PYL estime que cette pièce de théâtre pourrait peut-être même tourner au vaudeville, puisque le contexte politique est, on peut le dire, très particulier. Il pense que chacune et chacun a lu la presse locale, la politique de Monsieur le Maire, ainsi que sa manière d'exercer le pouvoir, semblent contestés au sein même de sa majorité.

Alors, concernant le ROB, il félicite Monsieur le Maire : le rapport et la communication sont impeccables ou, oserait-il dire, parfaitement maquillés. Il confirme que Monsieur le Maire sait présenter les chiffres à son avantage, pour raconter un joli récit politique. Mais Monsieur PYL estime que, sous la rhétorique managériale et entrepreneuriale, qui dégouline de ce rapport, se cache une tout autre vérité, bien désolante pour les Ronchinoises et Ronchinois.

C'est pourquoi, les membres de son groupe ont décrypté les orientations budgétaires et en arrivent à 4 grandes conclusions :

Tout d'abord, ils estiment que le budget 2023 qui s'annonce, est un budget de soumission.

Monsieur PYL convient que le budget de Ronchin ne peut pas seul répondre au massacre social programmé par le Gouvernement, avec la précarisation des chômeurs, des étudiants, des retraités, etc. Mais, au pire moment, Monsieur le Maire gèle le budget d'action sociale de la Commune, celui du CCAS, au lieu d'anticiper les futurs besoins sociaux des Ronchinoises et Ronchinois, alors que dans la presse il dit : « faisons le dos rond cette année, et peut-être même les suivantes ».

Sans consultation des élus minoritaires, des habitantes et habitants, Monsieur le Maire a décidé, a priori, avec le concours de l'ensemble des membres de la majorité, comme indiqué page 15, de procéder à des coupes budgétaires massives, de l'ordre de 7,5%. Monsieur PYL estime donc que celui-ci se plie sans contestation, à la volonté néo-libérale d'austérité du Gouvernement, ainsi qu'au racket des fournisseurs d'énergie.

Deuxièmement, ce rapport démontre toute la limite de la politique des petits pas, à l'opposé de celle que les membres de son groupe proposent depuis 3 ans. Ils estiment que ce budget 2023 sera celui de la non-anticipation. Malgré leurs alertes, leurs propositions balayées, lors de chaque Conseil Municipal, d'un revers de manche, la Municipalité n'a pas investi quand et comme il le fallait.

Monsieur PYL demande où en est le grand plan de rénovation thermique des bâtiments communaux et si Monsieur le Maire ne pense pas que la Municipalité en paie les frais aujourd'hui.

Le pire dans tout cela, c'est que les taux d'emprunt (les Taux Effectifs Globaux) étaient historiquement bas, les plus bas, qu'on ait jamais connu, inférieurs à 1%.

Désormais les taux bondissent à 3,5%, en raison de la stratégie monétaire de la BCE, qui a corrigé ses taux directeurs pour juguler l'inflation. Monsieur PYL estime donc que c'est de la non-anticipation, voire de la faute de gestion.

Enfin, il est rappelé, à juste titre, que la loi de finances, instaure, pour 2023, la création d'un fonds vert de 2 milliards destiné aux investissements, dans le cadre de la transition écologique. Il cite : « ces éléments seront pris en compte pour la construction du prochain budget primitif 2023 ». Monsieur PYL a envie de répondre : « encore heureux ! ». Il espère bien que la Municipalité ira chercher tous les financements possibles, régionaux, étatiques, européens, métropolitains, etc.

Mais par contre, pour faire ce travail d'ingénierie, derrière, il faut des agents en nombre suffisant, formés et comme il a été décidé un gel des remplacements et des embauches, il s'en inquiète.

Troisièmement, Monsieur PYL indique que le budget 2023 se profilant, ne peut pas objectivement, il s'excuse de le dire, être un « budget de gauche ». Il assure avoir horreur de donner des « brevets de gauche » à qui que ce soit, mais là, c'est pour lui la rupture totale et définitive.

Il vient d'être annoncé, en page 9 de ce rapport, que la Municipalité assume un budget de service minimum, pudiquement décrit : « un recentrage sur les priorités ». En réalité, c'est de l'austérité bête et méchante à la « THATCHER ». Il pense que, peut-être, ce soir, Monsieur le Maire pourra indiquer quelles pages de son programme municipal « J'aime Patrick avec Ronchin » il va arracher.

Monsieur PYL indique que Monsieur le Maire a employé des méthodes de cost killer, avec des rabotages en moyenne de 7,5%, des enveloppes dédiées aux services publics, à l'urgence climatique, aux Ronchinoises et Ronchinois, pour compenser l'inflation.

Peut-être même pire encore, car le gel des recrutements d'agents communaux, avec tous les risques psychosociaux qui vont peser sur elles et eux, contraints de dégrader la qualité de service, sans parler de la hausse des charges de travail.

Il demande s'il faut le rappeler, que la Commune n'est pas une entreprise en redressement judiciaire, qu'il y a des habitantes et des habitants derrière les décisions prises à huis-clos, sur la base de tableaux Excel.

En quatrième et dernier triste constat, Monsieur PYL constate un flou total sur la politique d'investissement. En début d'année 2022, Monsieur le Maire a agité un miroir aux alouettes avec 8 millions d'euros de budget d'investissement, donc la moitié était un report de 2021.

Mais finalement, il se demande ce qu'il s'est passé en 2022 et ce qui sera proposé pour 2023, 12 millions qui ne seront jamais réalisés. Par contre, il voit bien la stratégie de réduction massive (peut-être dogmatique) de la dette.

Les membres de son groupe restent malheureusement convaincus que 2023-2026 seront encore 3 années perdues, pour pallier à l'urgence climatique de la Commune.

Alors après cette analyse, ils proposent 3 orientations alternatives pour 2023 :

Monsieur PYL s'excuse d'être un petit peu long ce soir, il indique avoir hésité à faire comme Monsieur le Maire, passer un coup de rabot sur son texte ou à arracher des pages de son programme, mais finalement, après tout, quand on a des convictions, on essaye de les tenir.

- 1) Parce qu'il y en a marre du « on a toujours fait comme ça ! », il est proposé de : lancer un chantier général de réflexion sur les besoins en services publics, l'attractivité de la Commune et la modernisation de l'organisation du travail au sein de la Municipalité. Ce chantier ne peut se faire qu'avec de l'écoute et la concertation des agents communaux, en les laissant mettre à profit toutes leurs compétences et toute la richesse humaine qu'elles et ils ont à offrir. Créer des groupes de travail ad hoc avec les agents et le syndicat représentatif. Ne pas négliger l'ingéniosité et l'expertise des habitantes et habitants. Monsieur PYL fait remarquer qu'il n'ose plus proposer à Monsieur le Maire de travailler avec eux, pauvres petits élus minoritaires qui ne comprennent rien à rien, puisque de toute les manières, ce ROB marque désormais un point de totale rupture.
- 2) Revoir en profondeur les grilles tarifaires et introduire partout où cela est possible, des coefficients familiaux. C'est-à-dire : davantage de différenciation et de compensation entre les ménages qui le peuvent et les plus modestes, comme les membres de son groupe l'ont proposé, lors du dernier Conseil Municipal. Conseil municipal, au cours duquel, 6% de hausse tarifaire ont été votés (par exemple sur les repas scolaires, sans dégressivité pour les familles aux plus bas quotients). Au passage, Monsieur PYL rappelle que faire voter les tarifs le 15 décembre dernier, entre en contradiction avec l'article 6 du règlement intérieur municipal, puisque le DOB n'a lieu que ce soir.
- 3) Dégeler le levier fiscal, car ce n'est pas un tabou pour une ville, si, et il dit bien « si », cela lui permet de se développer (en faisant, au passage, augmenter la valeur foncière des habitations).

Il rappelle que, dans un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a rétorqué aux membres de son groupe qu'ils manquaient de respect envers les petits propriétaires modestes de Ronchin, lorsqu'ils l'invitaient à l'activation du levier fiscal pour financer des travaux structurants, de transition écologique et de rénovation thermique des bâtiments. Il souligne ces contradictions, car dans ce ROB Monsieur le Maire se félicite de la hausse mécanique, liée à l'inflation, de la base de calcul de la TFPB (p.21), tout en indiquant qu'il espère à ne pas avoir à augmenter les taux.

Alors, il est vrai, que l'on ne peut pas toucher à l'assiette et donc à la progressivité de l'imposition, ce qui est un vrai problème de justice. Néanmoins, Monsieur PYL demande qu'on le contredise s'il fait observer que l'imposition et la redistribution sont les mécanismes de base d'une politique de justice sociale et écologique. De plus, il existe malgré tout, et fort heureusement, des mécanismes d'atténuation du montant de la taxe, pour certains contribuables seniors en situation de vulnérabilité et aux revenus modestes.

Monsieur PYL indique que la situation que Monsieur le Maire a créé à la Ville, en gelant le niveau de taxation depuis plus de 10 ans, pour des raisons électoralistes, soulèvent désormais un nouveau défi : celui du consentement à l'impôt. Car il assure que les Ronchinoises et Ronchinois, considérant que leur ville est devenue une ville dortoir, vont avoir du mal à consentir à un surplus d'impôt, surtout si c'est pour financer des frais basiques, de fonctionnement, ou la spéculation des fournisseurs d'énergie.

De leurs côté, ils le répètent, ils proposent à nouveau d'activer le levier fiscal, mais pour un développement sans commune mesure de la Ville, de son attractivité, des structures de services publics et pour répondre à l'urgence climatique, non pas pour payer les factures d'électricité.

Face à ce tournant néolibéral qui s'annonce à Ronchin et que Monsieur le Maire semble parfaitement assumer, les membres de son groupe en appellent à un véritable sursaut citoyen, auquel le collectif « Les Ronchinoises et Ronchinois Aux Commandes » prendra toute sa part. Il appelle à bâtir, ensemble, un projet d'avenir pour la Commune et à préparer l'alternative à la politique de cette majorité. Il informe que son groupe s'y emploiera, aux côtés de ses partenaires écologistes, dès les prochaines semaines.

Intervention de Monsieur MECHOUK :

Monsieur MECHOUK assure à Monsieur PYL qu'il ne prévoit pas de coup de rabot prévu dans son intervention pour ce soir.

Il tient à présenter, au nom de son groupe, ses meilleurs vœux à l'ensemble des Ronchinoises et des Ronchinois, ainsi qu'aux agents de la Ville qu'ils n'ont pas eu le loisir de croiser et à l'ensemble du Conseil Municipal.

En cette période de vœux, il s'interroge sur la meilleure façon de donner chair aux vœux pour l'année à venir que ce Conseil Municipal exceptionnel, dont l'unique point à l'ordre du jour figure les orientations budgétaires 2023. Il faut se demander ce qu'est un budget, parce qu'après tout, c'est de là, c'est de ça qu'il s'agit ce soir, il pourrait y être vu uniquement un document abscons, brouillon de chiffres et de documents techniques qui rendraient la lecture d'une notice d'une entreprise qu'il ne citera pas, aussi agréable à lire qu'un tome d'Astérix et Obélix. En fait, il n'en est rien. Un budget, ce n'est ni plus ni moins que la traduction en chiffres de la volonté et de l'ambition politique que les élus ont pour leur

Commune. Il s'agit en effet de penser les moyens alloués, humains et financiers à l'aune des actions et volontés politiques ainsi que des besoins des habitants dont leurs actions doivent être la traduction.

Monsieur MECHOUK assure qu'aucun mandat d'élu local n'est aisé. Les élus le savent et, en effet, depuis leur installation, ils l'éprouvent. Il est parfois compliqué de concilier, en tant que majorité en charge, des idéaux politiques avec la nécessité de gérer le quotidien. Le leur est encore plus singulier à plus d'un titre. A peine élu et installé, ils ont été marqués par une crise sanitaire sans précédent depuis le début du siècle dernier. L'année 2021 a été marquée par des allées et venues de mesures sanitaires qui variaient en fonction du degré d'épidémie. Suite à cela, à la crise sanitaire toujours présente et qui fait souffrir les services de santé, d'autres crises sont venues aggraver et ont accentué la vulnérabilité des concitoyens les plus fragiles et les plus exposés, tout en perturbant sérieusement le fonctionnement quotidien. Il est question de désarroi social, de catastrophes environnementales récurrentes, il n'y a qu'à voir le climat vécu actuellement au mois de janvier et le retour de la guerre, non pas aux frontières de l'Europe comme certains le définissent, mais dans l'Europe, avec toutes les répercussions induites. De plus, il faut être bien conscients que cette inflation de l'année 2022 ne va pas disparaître.

En effet, la Banque de France prévoit une inflation de 6 % en 2023 sur toute l'année et un retour à une inflation normale (une inflation normale est considérée normale en dessous de 2 %) pas avant la fin de 2025. Aussi, collectivement, Monsieur MECHOUK recommande de ne pas se bercer d'illusions, l'année 2023 ne sera pas uniquement une année « sans », en pensant qu'en 2024 cela ira mieux sans action. Il assure que la Municipalité est en mesure de maintenir les services publics de qualité équivalente avec des mesures beaucoup plus importantes, compte tenu du contexte actuel et à venir.

Compte tenu de la situation des services publics du pays au niveau national. Il se demande qui peut, aujourd'hui, penser qu'affaiblir et amoindrir les services publics locaux fait sens, si les élus veulent que cela aille mieux et que eux, élus de gauche, tiennent leurs engagements de garantir une vie digne à tous, tout en préservant durablement notre environnement. Il convient, d'ores et déjà d'enlever leurs œillères et de prendre la pleine mesure de la situation qui est la leur et face à laquelle ils vont se retrouver. En conséquence, ils estiment avoir l'obligation d'agir de façon beaucoup plus volontariste avec tous les leviers dont ils disposent à leur portée ; ces leviers sur lesquels repose l'évaluation des moyens humains et financiers alloués aux politiques communales. Il estime que l'impôt n'est pas un dogme, les services publics ne doivent pas l'être non plus.

Monsieur MECHOUK indique que la fiscalité doit être solidaire au service de l'intérêt général. En effet, les élus sont confiants au consentement des Ronchinois, si l'impôt sert à une évolution rapide de la Commune au service de tous. Enfin, il souligne un endettement responsable et raisonné. En effet, ces mesures sont impopulaires, les élus le savent. Il est plus aisé de partager une galette des rois que de vendre aux concitoyens une fiscalité qui doit évoluer, afin que chacun contribue à la hauteur de ses moyens pour permettre des services publics de proximité à la hauteur des besoins des Ronchinois.

En effet, et cela est d'autant moins aisé quand les élus refusent de remettre en question l'augmentation mécanique de leurs indemnités d'élus qu'ils ont connues en juin avec le relèvement du point d'indice. Il se dit d'accord avec Madame LECLERCQ, car il se demande comment demander des efforts financiers au Ronchinois quand les élus ne montrent pas l'exemple, même si cette diminution était symbolique, vu le budget de la Commune. Il estime que les symboles, en périodes troubles, sont importants pour tous et tous.

Monsieur MECHOUK fait savoir que son groupe sera et demeurera vigilant aux décisions budgétaires finales qui seront prises, mais ce soir, il ne s'agit que d'un débat d'orientation budgétaire. Afin que des moyens certains soient donnés pour accélérer les transitions que les élus portent et pour lesquels les Ronchinois leur ont confié la gestion de cette Commune. Une transition écologique urgente, une transition en faveur d'une réelle innovation sociale, une transition citoyenne pour construire ensemble la Ville. Parce que la confiance n'exclut pas le contrôle légitime des citoyens sur l'action des élus au quotidien.

Il souhaite conclure par une ouverture optimiste. Les caractères du mot crise en mandarin sont interpellant et donnent à réfléchir en cette période et, il a envie de dire, en toute période. Le mot « wayti » qui constitue le mot crise en mandarin, est composé de deux idéogrammes : danger et opportunité. Il indique que son groupe estime que cette année 2023 doit constituer une conséquence et non un danger pour les finances, une opportunité pour que la Ville de Ronchin accélère sur cette transition, voire même, d'asseoir l'illusoire et le doux rêve de passer au point de bascule et ne plus être en transition. Il faut réfléchir autrement le fonctionnement de la Municipalité et adapter les services en conséquence, adapter les services à l'écosystème qui est dorénavant le nôtre et qui, il ne faut pas se leurrer, va durablement rester le même, indique-t-il, car l'inflation est un empilement, ce n'est pas une marée qui monte et qui descend.

Monsieur MECHOUK estime qu'il faut que les élus s'adaptent aux nouveaux usages des Ronchinois et des Ronchinois nouvellement installés ou aux bruants depuis plusieurs années. Il remercie les membres de l'assemblée pour leur attention et leur renouvelle ses vœux pour l'année 2023, en espérant que cette année soit synonyme d'une sortie de chrysalide pour que la Ville vole vers un avenir plus radieux.

Intervention de Madame CELET :

Considérant l'importance du sujet à l'ordre du jour, Madame CELET informe que c'est une intervention à deux voix.

La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, puis du Budget Primitif, apparaît pour les élus qu'elle représente comme des moments importants et stratégiques dans la vie municipale. Elle ne peut débiter son intervention sans faire écho des manques et imprécisions de certaines informations que les membres de son groupe ont constaté dans ce rapport, qui rendent plus difficile son analyse.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il est indiqué que les dépenses ont fortement augmenté en 2022, en conséquence de la guerre en Ukraine, de la flambée des prix, l'électricité du gaz et de l'inflation, des revalorisations successives du SMIC, la hausse du point d'indice, il s'agit d'un paragraphe très général sans comparatif avec l'année précédente et son chiffre précis.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement en 2022, elle souligne qu'il s'agit encore d'affirmations sans comparatif ni chiffres. Les membres de son groupe ont constaté aussi un manque de précision concernant l'épargne de gestion. Il est indiqué que des mesures ont été prises, sans préciser lesquelles, et en plus que ces orientations se produiront sur le budget 2023. Même imprécision concernant les dépenses de fonctionnement des services, il est indiqué que les élus de la majorité ont travaillé pour parvenir au financement des projets structurants sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée en 2020.

Madame CELET indique qu'on ne voit pas bien quels sont ces projets structurants. Il est indiqué également la poursuite des actions en 2023. Mais elle demande quelles sont les priorités que Monsieur le Maire fixe pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Il est précisé que pour anticiper la hausse des dépenses, chaque élu de la majorité municipale a fait des propositions de réduction de son enveloppe afin de parvenir à l'équilibre budgétaire.

Elle fait savoir que ce Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis le 6 janvier 2023, sans actualisation des informations concernant les ressources humaines. Madame CELET indique qu'auraient dû être fournis, en toute transparence, le nombre d'agents, le nombre des équivalents temps plein, la répartition entre les titulaires et les non titulaires, la répartition des effectifs en unités et par filière au 1^{er} janvier 2023 et non au 1^{er} janvier 2022. De plus, il est indiqué que la fin des emplois aidés et leur non renouvellement par l'Etat fait perdre à la Commune des recettes non négligeables, sans explications complémentaires. Elle demande ce qu'il faut comprendre, elle souhaite savoir si des agents travaillant pour la Ville depuis plusieurs années ne sont plus dans les effectifs et donc au chômage.

Concernant la dette, elle constate des explications générales sans analyse réelle. Enfin, concernant le levier fiscal, elle demande ce que sont donc les derniers éléments en attente, pour savoir si la hausse des bases suffira ou si Monsieur le Maire décide d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière.

Madame CELET laisse son collègue, Monsieur VIAL, prendre la suite de son intervention.

Monsieur le Maire indique qu'il est de son rôle de distribuer la parole.

Intervention de Monsieur VIAL :

Monsieur VIAL indique que, cette année, le ROB est réalisé, tout le monde en convient, dans un contexte national et international très particulier de diverses crises : climatique, énergétique, sociale avec en particulier une inflation importante. Néanmoins, il est impératif de trouver un juste équilibre : ne pas mettre en péril les finances locales tout en maintenant une dynamique.

Dynamique portée par une vision politique que les membres de son groupe ne retrouvent pas dans ce ROB présenté.

En premier lieu, il cite la gestion des écoles, la première compétence communale. Il rappelle que la première mission d'une équipe municipale est d'accueillir de façon la plus optimale les enfants de la Commune. Dans ce cadre, ce Rapport d'Orientation Budgétaire n'aborde pas l'opportunité d'agrandissement de l'école Jules Ferry. La Municipalité a repoussé les possibilités d'amélioration de l'environnement de cette école et n'a pas étudié l'opportunité offerte, par la vente du bâtiment de l'ancienne imprimerie. Il indique que c'est un grand regret.

Pour les écoles, suite à l'étude « Elaboration de scénarii d'aménagement des écoles », il aimerait que soient évoquées de nouvelles initiatives de végétalisation sur d'autres écoles de la Commune : complexe scolaire René Coty/Jean Moulin, par exemple, ou une école maternelle du Champ du Cerf.

Il estime que ce ROB aurait pu mieux prendre en compte les conclusions de plusieurs documents très intéressants de diagnostics et de propositions qui ont été produits et fournis à la commune en 2022.

Il en cite trois :

- 1) Le Master Plan Communal, document à la fois de bilan et de perspectives, proposant de nombreuses préconisations pour la Commune avec des déclinaisons programmatiques (habitat, activités, emploi, commerces, espaces publics et mobilités, déplacements).

Monsieur VIAL trouve regrettable que l'on ne retrouve pas de déclinaisons d'actions concrètes dans le ROB proposé pour 2023 et qui pourraient apporter une nouvelle dynamique à de nombreux secteurs en situation d'urgence comme le soutien aux commerces de proximité, le soutien à une ville productive, l'habitat pour lequel les membres de son groupe ont fait des propositions au travers de leur intervention dans le cadre du PLH, les espaces publics à redynamiser, continuer sans relâche à améliorer les déplacements de nos concitoyens.

- 2) L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) lui, préconise des actions qui mériteraient vraiment des déclinaisons opérationnelles dès 2023.

Il cite plus particulièrement :

- un meilleur accompagnement des mères isolées (19% des familles avec enfants) en matière de nouveaux modes de gardes, de nouvelles formes de loisirs,
- la promotion d'actions de prévention à la santé pour réduire le taux de mortalité évitable, actions de dépistage via le CLS (Contrat Local de Santé),
- une meilleure écoute avec les habitants pour les aménagements urbains : cas des initiatives à soutenir du projet Centre-Ville ou du budget participatif qui reste anecdotique.

- 3) Mission d'étude sur le patrimoine communal :

Face au défi du changement climatique, Monsieur VIAL indique qu'il apparaît nécessaire d'avoir un plan pluriannuel de travaux de rénovation des bâtiments communaux et de prévoir dès maintenant la suite aux travaux de la halle de tennis et de la piscine. Isoler les bâtiments est un levier essentiel de lutte contre l'inflation des coûts de l'énergie des prochaines années. Il juge que ces travaux permettraient la maîtrise des dépenses de fonctionnement de ce poste (+ 102% annoncé en une année).

Au vu de ces différents constats, si la majorité n'apporte pas de significatives modifications, et si le Budget Primitif qui sera présenté le mois prochain reste en droite ligne de ce ROB, Monsieur VIAL informe que le groupe Ronchin l'Ecologie en Commun ne votera pas le budget qui sera présenté dans 3 semaines.

Pourtant, il estime que les sujets climat, écoles, social, dépenses publiques sont un véritable projet gagnant-gagnant qui mériterait que l'on dépasse les postures partisans, et qui nécessite un projet ambitieux, propre à marquer cette mandature.

C'est ainsi, que les membres de son groupe souhaitent être proactifs, en confirmant les propos de Monsieur PYL, annonçant la création d'un collectif commun entre « les

Ronchinois.es aux commandes » et « Ronchin l'Ecologie en Commun », afin de coordonner de manière systématique les initiatives avec les citoyennes et citoyens ronchinois, de porter des positions et messages communs sur différents sujets dont les priorités budgétaires.

Intervention de Monsieur DOUTEMENT :

Monsieur DOUTEMENT présente les conclusions du Groupement des Ronchinois Optimistes de Gauche. Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ce soir est d'une clarté remarquable. Tout est dit, la situation financière de la ville est expliquée de manière simple et compréhensible. En cela, il remercie le travail, dans l'ombre, des services financiers de la Ville et félicite Madame LECLERCQ pour sa présentation pédagogique, claire et concise.

Il serait possible de s'arrêter là, car les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il souhaite cependant ajouter qu'il n'y a aucune invention, aucun calcul et tout correspond à la réalité financière de la Commune. Et, à l'instar de tellement d'autres villes et villages qui entourent Ronchin, le budget 2023 sera complexe à construire.

Quand il parle de villes et villages qui entourent Ronchin, il se réfère aux nombreux articles qui passent quotidiennement dans la presse, La Voix du Nord qu'il lit tous les jours, mais aussi le Canard Enchaîné, quant aux difficultés qu'ont tellement de communes pour joindre les deux bouts, tant au niveau de leur budget de fonctionnement qu'au niveau de l'investissement. Il en donne pour preuve, les articles récents sur Phalempin, Thumeries, Sainghin en Mélantois. Il évoque un échange avec Monsieur le Maire de Faches Thumesnil, lors de la cérémonie de vœux de l'Ehpad de Faches Thumesnil et confirme que Ronchin n'est pas la seule commune à connaître des soucis.

Il considère qu'il ne faut pas avoir peur des chiffres, si les dépenses de fonctionnement de la Municipalité augmentent en fonction de l'inflation, du prix des fluides, et de tellement d'autres facteurs, les recettes de fonctionnement n'augmentent pas de la même façon. C'est pourquoi, les élus sont en pleine réflexion pour trouver des solutions qui ne pénalisent pas les Ronchinois et qui maintiennent un équilibre budgétaire.

Certaines communes ont choisi de supprimer des services, une piscine, des services à la personne ou encore des diminutions importantes au niveau des subventions aux associations. D'autres communes ont choisi d'augmenter de manière drastique leurs recettes par le biais des impôts fonciers, et ce, jusqu'à 50%. Enfin, certaines communes craignent «l'effet ciseaux» (des dépenses supérieures aux recettes) et craignent surtout d'être en déficit dans leur section de fonctionnement et en appellent à l'Etat pour les aider et personne ne répond à leurs demandes.

Qu'en est-il à Ronchin ?

Monsieur DOUTEMENT informe que ce qu'il avait appelé le « matelas » lorsqu'il était adjoint aux finances, ce « matelas » qui permettait à la Municipalité un autofinancement important sans recourir obligatoirement à l'emprunt, cet autofinancement, est passé de 3 600 000 € à 900 000 €, du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de la stagnation des recettes. C'est ce « matelas » qui a permis à la Commune de résister face à la crise vécue en 2022. Pour autant, a priori, et le budget primitif apportera plus de clarté, le montant d'investissement devrait, pour 2023, être le même que celui qui a été prévu (c'est-à-dire 4 580 000€). Pour rappel, la Municipalité a dépensé plus de 7 millions d'euros en

investissement sur les années 2021-2022, soit plus en 2 ans que durant tout le mandat précédent. Le PPI prévoit une dépense globale de plus de 18 millions d'euros sur ce mandat. Il assure donc que le groupe majoritaire est toujours ambitieux dans ses investissements pour l'avenir de la Commune, dire le contraire est une hérésie, indique-t-il.

Quant à la section de fonctionnement, il sera nécessaire de demander à chaque service un effort de rationalisation des dépenses sans pénaliser les Ronchinois. Au niveau des recettes, de la même manière, si les tarifs municipaux ont été calqués en fonction de l'inflation (6 à 7 %), il faudra, d'une manière raisonnable étudier une augmentation mesurée des impôts locaux.

Monsieur DOUTEMENT assure que le Budget Primitif donnera l'occasion d'en savoir plus sur les pistes à suivre, afin de respecter un équilibre budgétaire pour la Commune.

Intervention de Madame DUROT :

Madame DUROT remercie Madame LECLERCQ, adjointe aux finances, ainsi que le service des finances pour la présentation et le travail accompli.

Elle confirme que 2023 démarre avec des incertitudes et inquiétudes pour tous et la Commune de Ronchin n'est pas épargnée. Cependant, la majorité a la volonté de maintenir ses aides à destination des Ronchinois.

C'est pourquoi les élus de la majorité souhaitent garantir que leurs actions solidaires perdurent, malgré la crise traversée. Le CCAS répondra présent pour aider les plus précaires, ces aides seront indispensables pour faire face à l'intensification de la pauvreté que la Ville subit. La Municipalité continuera à soutenir l'insertion professionnelle et en particulier les demandeurs d'emploi, dont la nécessité d'accès au permis de conduire est parfois impérative pour leur projet professionnel, en lien avec la nouvelle structure intercommunal Impulsion Métropole Sud (fusion de la Maison de l'Emploi, Mission Locale, Office intercommunal).

Madame DUROT indique que la Municipalité veut reconduire pour 2023, le Pass'Sport-Culture, afin de permettre l'accès au sport et la culture au plus grand nombre, et agir concrètement contre l'inflation en réduisant le coût des licences sportives et culturelles.

Il est également primordial, compte tenu de la crise écologique et énergétique, de continuer à soutenir la transition écologique sur la Commune, en aidant les familles dans leur volonté de mobilité douce par l'achat de vélos, ou bien encore de promouvoir l'achat de végétaux indispensables pour créer des îlots de fraîcheur et enfin d'atténuer le coût vertigineux de l'énergie en maintenant les aides à l'habitat durable.

Elle assure que les orientations budgétaires présentées ce soir, sont en adéquation avec le programme de la majorité, tout en étant réalistes face aux difficultés actuelles de la société et des finances de la Ville.

Intervention de Madame DELACROIX :

Madame DELACROIX tient tout d'abord à s'excuser auprès de tous et toutes de n'avoir jamais fait de théâtre. Elle remercie Madame LECLERQ pour toutes ses explications et surtout pour tout le travail qui en découle.

Elle précise que, malgré la conjoncture actuelle, la Ville peut se féliciter de garder une restauration scolaire de qualité à prix attractif, même s'il a augmenté de 6%, preuve en est du nombre d'inscrits.

Comme l'a expliqué Madame LECLERCQ, le marché de restauration scolaire et petite enfance étant arrivé à son terme, la commission d'appel d'offres a attribué ledit marché à un nouveau prestataire pour les 4 années à venir (Restauration DUPONT). Malheureusement, le coût de ce marché est bien plus cher, la Collectivité n'échappe pas à l'augmentation alimentaire, tout comme le caddie ou le cabas de chacun, lorsqu'il fait ses courses.

Malgré cela, les enfants des écoles de la Ville continueront à avoir un repas de qualité et équilibré, avec 40% de produits bio et 10% de produits labellisés. Madame DELACROIX souligne que la Commune dépasse donc les obligations de la loi Egalim et ses élus peuvent en être fiers.

Dorénavant, en complément des menus classiques, des menus totalement végétariens sont proposés aux familles, ce qui développe le positionnement environnemental de la Municipalité et va dans sa démarche anti-gaspillage alimentaire. Elle informe que 50 familles supplémentaires ont fait le choix de passer aux menus totalement végétariens, ce qui fait un total de 550 familles qui en profitent sur les 1400 repas servis quotidiennement.

Madame DELACROIX souligne que les augmentations de charges de personnel et des fluides perturbent le budget et il n'est pas possible de faire autrement que de les accepter.

Elle confirme donc que l'année 2023 sera une année charnière difficile, mais que l'important, c'est d'être aux côtés des citoyens. La difficulté réside sur l'équilibre du budget, il faut que toutes et tous fassent des efforts, estime-t-elle.

Intervention de Monsieur DUFLOT :

Monsieur DUFLOT souhaite faire un pas de côté pour parler un peu politique.

Il y a beaucoup de définitions du socialisme, mais toutes recouvrent l'idée que le progrès social, c'est la marque du socialisme.

Autre définition : Durkheim disait « Le socialisme, c'est un cri de douleur et parfois de colère, poussé par des hommes et les femmes qui sentent le plus vivement notre malaise collectif ».

Monsieur DUFLOT indique que ce malaise collectif est bien présent et il interpelle l'ensemble des groupes. Un malaise collectif face à la triple crise, crise sociale, crise climatique et crise démocratique. Et chacun a la responsabilité, à la fois en termes de groupe mais aussi en termes individuels, de prendre conscience de cette triple crise.

Dans le domaine social, il informe que les besoins et les demandes sont exponentiels, évidemment à cause de cette crise. Il est évident que dès 2019-2020, les élus avaient bien ciblé l'existence de cette triple crise et avaient élaboré un programme pour tenter d'y répondre. Monsieur DUFLOT rappelle que le programme a été approuvé par la majorité des votants et qu'il ne faut pas l'oublier.

Bien sûr, les élus et l'ensemble des services font un maximum, par rapport à cette réalité. Tout le monde sait très bien que les aides financières, les aides alimentaires sont portées, comme le budget le permet, parce que le budget, c'est avant tout des choix politiques.

Mais face à cette triple crise, il est évident que les élus sont un peu débordés par la situation. Quand, avec l'ensemble des collègues, les membres du Conseil Municipal sont à la commission des aides du CCAS et qu'ils voient un ensemble de dossiers où des gens, parce qu'ils subissent au quotidien l'ensemble de ce désarroi, de cette crise sociale, demandent des aides alimentaires d'urgence, parce que depuis trois jours, quatre jours, ils ne mangent plus. Voilà ce qui doit aussi interpeller les élus, souligne-t-il.

Monsieur DUFLOT ne souhaite pas en rajouter parce que, bien évidemment, c'est peut être un peu grandiloquent. Il estime que chacun a sa part de faute dans l'expression. Il assure que les membres de son groupe ne sont ni déclinistes, ni défaitistes, ils prennent la mesure de ce désarroi engendré et il faut, budgétairement, pouvoir y répondre. Il souligne que cette désespérance, au delà des dégâts sociaux et psychologiques qu'elle provoque en mettant à mal le modèle social, conduit inexorablement à un refuge dans l'abstention et, plus grave, un renforcement des idées et des positions de l'extrême droite.

Il assure que, ne pas respecter ses engagements, même pour des raisons louables, c'est aboutir inexorablement à la mise en cause de l'engagement politique qui réunit tous les membres du Conseil Municipal.

En termes de conclusion et en termes un peu plus personnels, Monsieur DUFLOT se dit heureux, ici, de participer à ces débats, voir l'engagement des jeunes collègues et des moins jeunes, quels que soient les groupes politiques, pour l'intérêt général et la défense des acquis sociaux dans les différents domaines de la vie en société, avec souvent en parallèle des engagements associatifs ou syndicaux qui seront amenés dans le refus de la réforme des retraites à recevoir aussi l'attention.

Il trouve que c'est une chance incommensurable pour la vie politique Ronchinoise, en particulier, et la démocratie en général. Ils en sont parfaitement conscients. De même qu'avoir désormais une organisation syndicale représentant du personnel, pour porter un renouveau démocratique dans les services de la Municipalité est une chance dont il faut se saisir.

Enfin, et surtout dans la population Ronchinoise, à travers des comités de quartier et l'ensemble des associations dynamiques, qui sont une vraie richesse pour la Ville, les acteurs citoyens veulent participer activement au fonctionnement de la cité. Monsieur DUFLOT indique qu'il ne faut pas les décourager.

Il considère que, sur ces trois aspects, non seulement il ne faut pas décevoir, mais il faut pouvoir s'appuyer sur ces trois entités pour faire avancer et progresser la Ville. C'est le vœu qu'il formule en ce début d'année 2023.

Intervention de Madame HOFLACK :

Madame HOFLACK rappelle que : « gouverner, c'est prévoir », comme dit un adage bien connu.

Gérer une commune, c'est la même chose pour elle. On administre une commune non seulement pour aujourd'hui et demain, mais aussi pour après-demain et pour le mandat suivant. Mais elle estime que dans certaines circonstances, cela s'avère bien difficile. En conséquence, comme disait Anatole France : « gouverner, c'est mécontenter ».

Gérer une commune, ce n'est pas un long fleuve tranquille indique-t-elle. C'est devoir s'adapter au contexte social, économique, et depuis peu pandémique qu'une ville et ses élus peuvent rencontrer au cours de l'exercice de leur mandat. Elle précise que ce mandat a d'ailleurs débuté difficilement sous le règne du COVID, en 2020, et que les élus n'ont pu porter activement les actions de la Commune qu'à partir de mai-juin.

Pour une majorité politique, c'est avoir le courage d'assumer des choix imposés par des éléments extérieurs qu'on n'aurait jamais imaginé il y a trois ans. Il y a trois ans, personne n'aurait su dire qu'il allait y avoir une pandémie, personne n'aurait pu prévoir une guerre en Ukraine et personne n'aurait pu prévoir l'inflation d'aujourd'hui.

Quand elle entend certains intervenants dans cet hémicycle, à moins de vivre sur une autre planète, parfois, elle dit se poser sérieusement la question. Elle pense que tous l'auront compris, à la lecture de ce rapport d'orientation budgétaire, le budget 2023 qu'il faut élaborer, voter et mettre en œuvre sera un budget extrêmement difficile. Cependant, il faut assumer au regard de la situation actuelle de crise qu'encore une fois, personne ne peut ni ne doit ignorer, et dont on ne peut décemment pas ne pas tenir compte.

Madame HOFLACK rappelle que le rôle des élus est d'élaborer un budget responsable, qui à la fois nous permette de faire vivre la Commune, de la garder dynamique, mais à la fois un budget qui n'ait pas d'incidence et de répercussions négatives sur la population, que ce soit aujourd'hui comme demain ou après-demain. Il serait en effet facile aujourd'hui d'endetter la Commune et de dire qu'après le déluge et après les élus en place les Ronchinois et Ronchinoises devront payer.

Certains ont découvert ou redécouvert une notion perdue de vue pendant trop longtemps et que les circonstances ont paradoxalement eu le bénéfice de rappeler, c'est la sobriété énergétique. Elle assure que cette sobriété énergétique, pour la Ville déclarée en urgence climatique dès le début du mandat, doit être pensée à la fois à long terme et à court terme. C'est ce qui ressortait déjà du programme présenté par la liste « J'aime Ronchin avec Patrick GEENENS ».

Elle souligne que le groupe majoritaire a, en effet, établi un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux, avec trois grands projets principaux, à savoir :

- la rénovation énergétique de la Halle de Tennis, bientôt achevée, qui permettra des économies d'énergies très importantes, avec une économie sur le budget, et ménagera d'autre part autant la Ville que la planète sur le plan environnemental,

- la rénovation de la piscine, pour laquelle il faut accepter de se priver d'activités pendant quelques mois, mais qui, là aussi, permettra un confort supplémentaire pour les usagers, des économies d'énergie et un bilan positif pour l'environnement,
- la nouvelle Halte-Garderie qui sera bientôt construite, pour accueillir plus de petits Ronchinoises et Ronchinois, pour un service public qui tient à cœur la Municipalité, dans un bâtiment en conformité avec les exigences climatiques et les enjeux des consommations énergétiques futures.

Ces travaux permettront de réduire la facture de fluides de la Commune, qui est une part très importante de tous les budgets des communes environnantes, et la Municipalité sera ainsi plus résiliente face aux chocs énergétiques.

Madame HOFLACK assure que la Municipalité tiendra ce PPI et comme l'a expliqué Mme LECLERCQ, la Commune doit et pourra le tenir en maîtrisant dans l'immédiat les dépenses de fonctionnement, en les stabilisant le mieux possible, et en mobilisant l'épargne que la Commune, grâce à sa bonne gestion des deniers publics, a pu constituer pour mener à terme ce PPI.

Les difficultés économiques et mondiales ont aussi poussé les élus à repenser, à titre individuel mais aussi bien évidemment à l'échelle de la Commune, les façons de consommer. Un plan de sobriété a dû être établi à court terme, comme dans la totalité des communes de France. Ronchin a opté pour une extinction de l'éclairage public entre 00H00 et 5H00, tout en poursuivant les réflexions sur la gestion à plus long terme de cet éclairage et en continuant l'installation de LED initiée depuis déjà quelques temps sur les 1750 mats de la Ville.

La température de l'eau de la piscine a été baissée, tout en préservant un confort minimal nécessaire pour les usagers.

De même, les températures des salles de sport ont été revues à la baisse, et il a été demandé aux usagers d'être encore plus attentifs à l'éclairage de ces salles quand ils les quittent.

Madame HOFLACK souligne que, dans un contexte difficile pour nombre de communes et de territoires, contexte auquel la Ville de Ronchin n'échappe pas, il faut conserver son optimisme et savoir garder le cap fixé par la majorité, tout en acceptant les contraintes inévitables, mais qu'elle espère temporaires, que cette situation peut engendrer.

Elle souhaite terminer comme elle a commencé, par une citation, car elle aime bien aujourd'hui les citations, une citation de Jean JAURÈS disait : « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Elle pense que Jean JAURÈS devrait faire plaisir à tout le monde dans cette assemblée. Elle ajoute qu'effectivement, la pièce de théâtre, ce n'est pas la majorité qui la joue et que quand une pièce de théâtre ne plaît pas, le public est tout à fait apte à quitter la salle.

Intervention de Monsieur LEMOISNE :

Au nom du groupe Socialiste, Monsieur LEMOISNE confirme que, grâce à sa situation initiale saine et ses investissements passés, la Ville construit un budget 2023 de prudence, mais permettant d'agir dans un contexte incertain. En temps d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les

paramètres et les contraintes, mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables. Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée, tant au fonctionnement qu'à l'investissement. En ce sens, l'inflation énergétique diffusée par capillarité à tous les autres prix et par ricochet légitime à la masse salariale, introduit un bouleversement des équilibres qui pourrait caler sur un niveau élevé les charges de la Ville dans la durée, imposant non seulement des mesures de court terme, de sobriété budgétaire, mais également de poursuivre les investissements de transition.

En effet, c'est continuer à bâtir la Ville de 2030 qui permettra de limiter les dépendances de la Ville aux variations des prix de l'énergie, de l'alimentation et des autres approvisionnements. Ce sont par exemple les investissements menés sur l'éclairage public et la rénovation énergétique du patrimoine de la Ville qui divisent par deux l'impact de l'inflation de 2022 et de 2023 sur la capacité d'autofinancement de la Ville. Dans ce contexte d'incertitudes financières mais de conviction de la nécessité de poursuivre la préparation de la Ville aux défis des changements climatiques et géopolitiques des orientations budgétaires de prudence sont proposées pour l'élaboration du budget 2023.

Dans cette atmosphère incertaine, la Ville aura pour première ambition de préserver l'intégralité des services essentiels aux Ronchinois. C'est son rôle premier : servir de bouclier contre les inégalités en offrant des services adaptés aux ressources de chacun. Le second rôle essentiel est de préparer l'avenir : dans un contexte de dérèglement climatique et d'évolutions sociétales, il sera indispensable de réaliser dès à présent des investissements qui préparent la Ville dont les Ronchinois auront besoin dans dix ans.

La Ville est la première garante de la cohésion sociale et doit préserver chacune et chacun contre les conséquences de la crise et les effets de l'inflation. Ainsi, la Collectivité maintiendra ses services publics du quotidien. La restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches, resteront des services prioritaires dans la Ville et profiteront ainsi à tous les Ronchinoises et les Ronchinois, et en premier lieu aux plus fragiles d'entre eux.

Le contexte de crise et d'inflation fragilise toujours plus les personnes les plus modestes et les plus pauvres. Les politiques de solidarité sont à ce titre essentielles car elles jouent le rôle d'amortisseurs sociaux pour les plus démunis.

Monsieur LEMOISNE confirme que des économies, lors du budget primitif 2023, pourront concerner les moyens des services, les prestations externes, les événements et manifestations. Un effort particulier sera aussi de mise sur l'investissement, sur lequel des économies ponctuelles de charges récurrentes devront être identifiées en vue du budget primitif.

Au global, l'ensemble de ces leviers budgétaires sera la réponse que la Ville peut donner, à ce moment de sa connaissance du contexte et des dynamiques à l'œuvre, dans l'objectif de soutenir le niveau d'investissement prévu. Dans cet esprit, l'activation de ces leviers est indispensable. La prudence impose de soutenir l'investissement sans hypothéquer l'avenir, c'est-à-dire que la Ville doit se donner les moyens de poursuivre son autofinancement solide qui lui a permis jusque-là de ne pas avoir à réduire fortement ses ambitions. Parallèlement, la vigilance dans le suivi des indicateurs devra permettre de revoir ces orientations en cas de contexte durablement dégradé. Il rappelle que 2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe.

À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants de la Commune, mais pas seulement.

Monsieur LEMOISNE souligne que les élus locaux qu'il représente sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement leur action. Il se demande comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes. La sobriété doit donc désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, les élus doivent adapter leur fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable et la lutte contre les inégalités.

Intervention de Monsieur KEBDANI :

Monsieur KEBDANI souhaite partager quelques réflexions inspirées par les précédentes interventions. Il aimerait commencer par un petit adage, qui sera beaucoup moins intellectuel que celui écouté plus tôt, il s'agit de : « faire ce qu'on peut avec ce qu'on a ». Il indique aimer cet adage, il le trouve assez révélateur de ce que peut être la situation de certaines personnes, face à certaines situations. Par contre, cet adage l'étonne un peu plus quand on tente de l'appliquer à la gestion d'une commune. Parce que, « faire ce qu'on peut avec ce qu'on a », suppose de se poser la question des moyens avant de se poser la question des besoins. Et précisément, quand on a à gérer une commune, il lui semble qu'il faut d'abord se poser la question des besoins et ensuite se poser la question des moyens. Et si d'aventure l'équation devient insoluble, et bien on réinterroge éventuellement le constat fait au stade des besoins, pour arriver à enfin avoir des besoins qui sont financés par des moyens.

Au rang des besoins, aujourd'hui, il lui semble que plusieurs besoins sont déjà identifiés pour l'année 2023.

Il ne souhaite pas reparler de crise, pour ne pas tomber dans quelque chose d'anxiogène, le contexte est connu. Était-il était prévisible ? Il répond par la positive. Était-il prévisible dans cette dimension là ? Monsieur KEBDANI ne le pense pas.

Néanmoins, il pense que la crise sociale vécue actuellement, ne doit pas être cachée derrière la guerre en Ukraine et derrière la crise sanitaire. Elle était existante avant la crise sanitaire et ne s'est qu'accélérée, amplifiée, aggravée avec les épisodes désastreux de ces deux dernières années. Mais elle existait bel et bien avant et d'ailleurs on avait connu un certain nombre de mouvements dans le pays, qui en étaient l'expression.

Pour les besoins en termes de solidarité, aujourd'hui, il lui semble qu'un certain nombre de besoins se manifestent, notamment dans l'action qui peut être celle du CCAS, notamment dans les besoins des concitoyens qui habitent dans le quartier prioritaire. Ces besoins amènent nécessairement, par rapport à des périodes où les choses allaient un petit peu moins mal que dans la situation qu'on connaît, que la Municipalité doive faire des efforts conséquents. D'abord, Monsieur KEBDANI indique qu'il ne faut pas se contenter de maintenir ce qui est fait, mais d'aller bien au delà, sans diminuer ce qui existe à l'égard de ces et de ces populations.

En politique de la ville, il lui semble complètement aberrant et ahurissant, dans le contexte actuel, d'envisager que les besoins pourraient être moindres en 2023, qu'ils ne l'étaient en 2022, c'est le constat qui peut être fait.

Monsieur KEBDANI informe que les besoins s'expriment également sur le terrain environnemental. Les élus connaissaient un certain nombre de besoins pour la Commune en termes de transition écologique en 2020, au moment où a été établi leur programme. Là encore, un certain nombre de choses depuis, les crises environnementales se sont multipliées et aggravées.

Quand on parle d'augmentation des fluides, etc., il assure que certaines hausses subies aujourd'hui auraient peut-être été plus facilement endossées s'il y avait eu plus d'investissement par le passé. Il évoque la question de la qualité thermique d'un certain nombre de bâtiments.

Il s'agit donc du deuxième volet, le volet environnemental, qui est identifié également.

Il indique que le troisième volet est un peu moins intuitif, mais lui semble tout aussi important. C'est celui que les membres de cette assemblée, n'identifient pas comme besoin, c'est celui relayé par les habitants, parce qu'un programme est établi par les élus, c'est le jeu de la démocratie représentative qui veut ça. Il est établi en concertation avec les habitants et cela a été la démarche profonde et sincère de co-création de ce programme et de co-construction de ce programme des élus, avec les habitants.

Mais ce programme est la photo à un instant des besoins, des envies et des aspirations du collectif. Et il doit être réinterrogé parce qu'il ne peut pas être envisagé que, en six ans, les choses soient figées comme par magie. Monsieur KEBDANI se dit convaincu aujourd'hui, avec toute l'humilité qui doit être celle des élus autour de cette table, qu'il y a des besoins dans la Commune qui ne sont pas connus. Il confirme que c'est aux habitants de les relayer. Pour cela, il faut leur laisser l'espace et la place pour le faire et leur accorder l'écoute sincère qui leur est due, cela lui semble le minimum.

Au sujet des besoins, Monsieur KEBDANI indique en avoir terminé. Aujourd'hui, il vient de suggérer un certain nombre d'idées. Il pense qu'il n'est pas trop tard pour qu'en 2023, pour le budget 2023, soit fait cet effort d'inventaire réel et profond des besoins de la Commune.

Au sujet des moyens, il insiste pour que ce soit dans cet ordre, les besoins, puis les moyens.

Pour les moyens, il en existe un certain nombre, Monsieur KEBDANI souhaite s'attarder sur deux d'entre eux qui ont été déjà évoqués précédemment.

Le premier, c'est celui des tarifs qui ont été évoqués en décembre parce le Conseil Municipal a voté les tarifs pour l'année 2023. Cela a été fait dans un contexte double. D'abord, un contexte d'inflation connu et une volonté de mettre à jour des tarifs dès le début de l'année 2023, afin qu'il soit en vigueur dès le mois de janvier, d'où un vote, en décembre. Mais sauf erreur de ma part, comme les élus n'ont pas le procès verbal de la fois dernière, il ne peut pas le confirmer. Néanmoins, il se dit à peu près sûr d'avoir assisté au débat et d'avoir entendu ça. Les élus ont bien évoqué collectivement qu'ils étaient en train de travailler sur une évolution des tarifs, qu'ils allaient rediscuter et revoter sur les tarifs dans le courant de l'année 2023, afin aboutir à une évolution beaucoup plus en profondeur et en finesse de ces tarifs, en interrogeant plusieurs choses.

Il précise l'avoir entendu précédemment et assure que cela lui a fait plaisir. En interrogeant donc la progressivité d'un certain nombre de tarifs, en se fondant sur les quotients familiaux, en interrogeant, il ose le dire, le fait que certains tarifs sont beaucoup trop bas, par rapport à l'utilité sociale du service en question ou par rapport à la population qui est concernée par le tarif.

Et puis aussi pour s'interroger sur certains tarifs qui méritent qu'une attention particulière leur soit accordée, soit pour envisager de les geler, soit pour envisager même de les baisser. Là encore, Monsieur KEBDANI estime qu'il n'est pas trop tard, car il est possible de voter les tarifs quand on le veut dans l'année, sauf erreur de sa part.

Au sujet du deuxième point sur les moyens, Monsieur KEBDANI va prononcer un mot qui, pour certains est un gros mot : impôt.

Personnellement, il considère que ça n'est pas un gros mot. Il en dit beaucoup, des gros mots, et pour ceux qui le connaissent dans l'intimité, il avoue ne pas être avare en gros mots et ne pense pas, quand il parle d'impôt, en prononcer un.

Il se refuse à considérer que geler l'imposition ou diminuer l'imposition serait une mesure de pouvoir d'achat. Il se refuse à penser cela. C'est l'argumentation, il le dit avec beaucoup de sérénité, mais aussi beaucoup de tristesse de la droite, du Président de la République, que de considérer que baisser les impôts, c'est une mesure de pouvoir d'achat. Ce que constate Monsieur KEBDANI, c'est que baisser les impôts, c'est couper ailleurs.

Quand on fait disparaître progressivement la taxe d'habitation, il est bien placé dans cette assemblée pour en voir les effets absolument délétères qui privent les collectivités d'un levier fiscal qu'elles avaient et qu'elle n'ont pas actionné pendant un certain nombre d'années, ça, c'est le passé, mais aujourd'hui, de toute façon, elles ne l'ont plus. Le débat est réglé, circulez, indique-t-il.

Et de la même manière, même si cela ne concerne pas les finances locales, Monsieur KEBDANI tient à le mentionner quand même parce que c'est un sujet qui lui tient à cœur. Quand est supprimée la redevance audiovisuelle présentée comme une mesure de pouvoir d'achat, il est mis complètement de côté la question de l'indépendance du service public audiovisuel dans le pays. Mais il laisse les membres de l'assemblée se rapprocher de leur collègue qui travaille à Radio France, qui en parlera probablement beaucoup mieux que lui.

Il confirme donc que « les impôts », ça n'est pas un gros mot. Cela veut-il dire qu'il faut actionner ce levier de manière déraisonnée ou déraisonnable. Il répond par la négative, car on ne peut pas ignorer ce que peut être l'effet de la hausse des impôts sur le budget des gens. Simplement, il faut regarder aussi ce que sont les répercussions d'autres choix politiques qui seraient faits, notamment de diminutions dans les moyens alloués aux services publics sur le quotidien des gens. Personnellement, il ne croit pas que le quotidien des gens se résume à faire le plus d'économies possible sur les impôts qu'ils ont à payer. Il pense qu'on s'épanouit en ayant un budget qu'on gère comme on veut, tout en ayant aussi la possibilité de recourir à un certain nombre de services publics qui sont là pour tous, qui sont un bien commun, qu'on partage et que l'on doit chérir.

Monsieur KEBDANI assure que si l'on ne croit pas à ça, il ne pense pas, malheureusement, que l'on puisse se considérer comme étant de gauche. Alors, comme Monsieur PYL tout à l'heure, il ne va pas donner des brevets de gauche aux uns et aux autres.

Il rappelle, qu'aujourd'hui, il s'agit simplement d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Il considère donc que les membres du Conseil Municipal ne sont pas en train d'évoquer un budget figé, et il pense avoir raison de considérer ça.

Simplement, pendant ces dernières années, a beaucoup été interrogé, au niveau national, la pertinence du clivage droite / gauche, si cela veut encore dire quelque chose. Il se demande si, vraiment, la gauche et la droite sont des notions qui recouvre des réalités politiques. Il pense que la question de la redistribution, la question de la justice sociale, la question de tendre la main à ceux qui en ont le besoin, en finançant cela et en demandant des

efforts fiscaux à d'autres biais, c'est un marqueur de ce qu'on appelle la gauche et qu'il faut le préserver le plus longtemps. Dans une ville comme Ronchin, où les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2009, ce qui fait treize ans, quatorze bientôt.

Depuis 2009, Monsieur KEBDANI pense qu'il n'est pas déraisonnable de considérer qu'un effort fiscal peut être demandé aux Ronchinois, y compris un effort fiscal relativement conséquent, mais à la seule et unique condition qu'il serve à financer les besoins évoqués précédemment.

Donc, pour « faire ce qu'on peut avec ce qu'on a », il n'est pas d'accord et pense qu'il faut d'abord se demander de quoi on a besoin et ensuite se décarcasser pour aller chercher les moyens de le financer.

Intervention de Monsieur CADART :

Monsieur CADART indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, celui de la Commune, est présentement en discussion, il s'agit de l'exercice de ce soir.

Il entend revenir une petite musique bien connue et lancinante qui consisterait à dire que le niveau de la dette publique ferait peser de graves dangers sur les finances de la Commune de Ronchin. Il assure que cette dramatisation de la question de la dette publique est hors de propos, et ce pour au moins une raison : l'argument consistant à voir la dette publique comme un fardeau légué aux générations futures est complètement erroné. En réalité, il procède d'une approche partielle et partielle de la question qui refuse de voir que la dette publique a, pour contrepartie, l'acquisition d'actifs dans la Commune. Il cite des infrastructures, des équipements, des outils au profit de l'action et de l'efficacité au quotidien des services municipaux, en somme du bien commun.

Concrètement et plus simplement, la dette publique fabrique donc ce bien commun de demain, celui qui sera légué aux générations à venir. Dès lors, contrairement à l'idée fautive trop souvent avancée, chaque jeune Ronchinois ne naîtrait pas avec une dette, mais finalement avec un patrimoine net.

S'il osait, puisque ont été invoqués un certain nombre de penseurs, de personnalités politiques, il ferait savoir qu'il entend ici des arguments similaires à ceux de Bruno LE MAIRE, Ministre, se félicitant de poursuivre une politique de baisse des impôts alors que les recettes fiscales ont été réduites de 45 milliards d'euros depuis 2017. Vouloir réduire la dette publique tout en se privant de recettes fiscales indispensables, suppose donc, dans un univers où la croissance est faible, des coupes importantes dans les dépenses publiques, d'autant plus avec une inflation forte.

Démonstration : ce rapport propose donc une ligne politique qui ne dit pas son nom, mais qui en réalité est cruellement austère et par conséquent purement délétère. Jeunesse, petite enfance, action sociale, sport, vie associative, patrimoine, démocratie participative, transition écologique, politique de la ville, médiation, commerce, urbanisme, partout, ce budget, si sont suivies les orientations budgétaires, va raboter l'action publique ronchinoise considérablement.

Plusieurs questions se posent puisqu'en fait c'est un débat. Alors, Monsieur CADART invite à se questionner. Il se demande si ce Conseil Municipal est prêt à :

- ❑ assumer de faire moins, là où, dans un contexte de crise sociale d'ampleur, il faudrait faire plus, beaucoup plus, et cela a été rappelé par un certain nombre des membres du Conseil,
- ❑ à dégrader les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs à chaque vacances, parce qu'avec moins de budget, ce sera forcément moins qualitatif,
- ❑ à ne pas réaliser les travaux d'entretien nécessaires dans les écoles de la Ville (travaux de peinture, de carrelage, de sols, d'isolation, de VMC, etc),
- ❑ à voir la qualité du cadre de vie se dégrader un peu plus chaque jour dans la Commune,
- ❑ à avoir chacun des marchés publics analysés par le prisme du prix en priorité, plutôt que par une analyse de la qualité du service rendu in fine à l'usager et commander à l'acteur privé,
- ❑ à ne pas honorer ses engagements pris, pourtant ici à l'unanimité, dans le cadre d'un vœu que voté ensemble, lors du passage de la Commune en urgence climatique. La Collectivité n'est pas à la massification attendue et qui est pourtant nécessaire,
- ❑ à réduire son soutien à l'ensemble de la vie associative ronchinoise,
- ❑ à ne pas réaliser les investissements nécessaires pour réduire les consommations énergétiques,
- ❑ à différer des travaux pourtant financés et votés par cette instance, alors que les équipes techniques ne sont pas suffisamment dotées en effectifs et agents qualifiés pour mener à bien les projets structurants de la ville de demain,
- ❑ à ne plus voir sa ville animée par une politique festive et culturelle de qualité,
- ❑ à laisser des éléments remarquables du patrimoine tomber en ruine, comme c'est le cas aujourd'hui de l'église Sainte Rictrude, monument historique du patrimoine commun,
- ❑ à refuser aux citoyens engagés des moyens pour donner vie à un marché local qu'ils ont pourtant impulsé d'eux mêmes,
- ❑ à geler les recrutements, même si le terme a été quelque peu gommé et à ne pas remplacer les départs des fonctionnaires durant toute une année,
- ❑ à acter la fermeture d'équipements publics,
- ❑ à ne pas accorder à ceux qui en auraient besoin les aides d'urgence, à l'occasion des commissions d'attribution du CCAS, ou en tout cas moins que ce qui leur était nécessaire,
- ❑ à constater la mort du centre ville et ne pas accompagner les porteurs de projets qui pourtant pourraient redynamiser le commerce local avec les dispositifs adaptés,
- ❑ à diminuer les moyens qui seraient accordés à l'Ehpad, à dégrader la qualité de l'accueil des aînés et donc leurs conditions de vie,
- ❑ à ne plus entretenir le patrimoine sportif dans la Ville qui pourtant, il y a 20 ans, rayonnait comme ville la plus sportive de France,
- ❑ à précariser encore plus les conditions de travail et de vie des agents de la Collectivité, d'ailleurs, Monsieur CADART rappelle que ce Conseil Municipal s'est satisfait du fait qu'aucune délibération relative aux ressources humaines ne puisse être ouverte au débat, ce qui représente pourtant malgré tout une part conséquente des finances engagées par cette collectivité,
- ❑ à ne pas honorer ses engagements en matière de Ville amie des enfants, puisque sans moyens dédiés pour atteindre les cibles attendues, il existe très peu d'action concrète,
- ❑ à faire plus, ou moins, en matière d'accompagnement des Ronchinois vers un retour à l'emploi,

- à avoir l'envie et l'attente d'un souffle démocratique revitalisé par des instances de démocratie participative réfléchi et envisager briser dans son élan, du fait d'une carence de moyens humains, de temps de travail dédié, parce que sans suite, pas de démocratie participative,
- à réduire la qualité de l'information nécessaire au Ronchinois en diminuant le nombre de pages du prochain magazine ou en supprimant la retransmission des conseils municipaux,
- à ce que la Municipalité ait de moins en moins d'agents sociaux mobilisés, de maîtres nageurs formés, de peintres, de cuisiniers, d'agents d'entretien, de médiateurs, de chefs de projets ou de chargés de mission.

Monsieur CADART rappelle que tous les élus du Conseil Municipal ont été élus en mars 2020. Ce débat, c'est à 33 qu'il faut le mener, de façon responsable et loin des dogmes mortifères qui consisteraient à dire que les leviers fiscaux sont tabous pour prétendument protéger le pouvoir d'achat. D'ailleurs, il se demande ce qu'est le pouvoir d'achat sur le fond. Il pense que c'est un arrangement idéologique qui tourne en boucle sur CNews et BFM, les mêmes qui ont cautionné la soumission de la Grèce à la Banque Centrale Européenne ou les même encore qui ont préféré renflouer les banques, à plusieurs reprises, avec l'argent public plutôt que taxer les super profits.

Monsieur CADART préférerait que les membres du Conseil Municipal débattent entre élus du pouvoir de vivre, de bien vivre ensemble et de faire société. Et celui -ci repose sur une action publique forte, massive et renforcée. L'impôt est proportionnel et solidaire, il le rappelle, tout comme peut l'être une politique tarifaire, ambitieux et réfléchi de façon cohérente et adaptée aux moyens de chacun, notamment via les quotients familiaux.

L'Ubérisation de l'économie ne saurait les inspirer. Il suggère de refuser cet enfumage et de défendre une vision sociale et écologique pour le bien des Ronchinois. Plus d'action publique, c'est plus de protection pour ceux qui en ont le plus besoin. Une saignée à blanc des effectifs municipaux ne permettra ni modernisation, ni efficacité du service public, ni protection des plus fragiles. La crise actuelle doit amener à rompre avec des politiques frileuses qui entraînent une explosion des inégalités et se montrent incapables d'engager la Municipalité vers une réelle bifurcation écologique. Il indique que dernier rempart démocratique est l'échelon communal et rappelle que le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Monsieur CADART estime que, si la Municipalité assume de renforcer de la souffrance, ou du moins de ne pas l'endiguer en reculant sur l'action publique, elle creusera le lit du nationalisme, du rejet et du ressentiment.

Il demande à ses collègues s'ils sont prêts à voir les plus démunis se tourner vers ceux qui opposeront les uns aux autres, à écouter ce que disent les citoyens de cette ville, à les entendre sur leurs besoins, à traiter leur point de vue avec respect ou avec mépris.

Il pense que, aujourd'hui, les dépenses publiques doivent être mobilisées à court terme pour soutenir les habitants de la Ville, notamment les plus en souffrance, avec cette crise sociale d'ampleur, ces nouvelles dépenses doivent être financées par une fiscalité progressive, indispensable dans une société apaisée. Il demande à ses collègues si ce n'est pas ça le pacte républicain à la française. De même, Monsieur CADART indique que des investissements, que seule la collectivité peut prendre en charge, car c'est son rôle, sont nécessaires.

Ce plan pluriannuel d'investissement sur lesquels les élus s'arc-boutent est caduc, il est obsolète, dès lors que la crise énergétique écrase d'une pression terrible le budget de fonctionnement communal et il doit être réorienté. Il demande que ses collègues soient optimistes et se donnent des chances de succès en levant des moyens. Ce budget 2023, plutôt que de faire le dos rond par manque de vision et de lucidité sur la réalité des choses devrait faire preuve d'ambition et permettre des investissements massifs sur les infrastructures, afin de les transformer et les rendre moins énergivores.

Finalement, investir pour économiser plus, c'est pourtant si simple, indique-t-il, alors que 62 % de la population française sont exposés de manière forte aux risques climatiques, selon la Banque des territoires, il fait observer aux membres du conseil municipal qu'il est pourtant possible de changer de cap. Ils sont responsables et seront tenus pour responsables parce qu'ils ont été désignés toutes et tous comme tels, comme élus à la proportionnelle des suffrages, comme Monsieur DUFLOT l'a très justement rappelé, en pleine pandémie malgré tout.

Les propositions formulées ce soir au travers de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, à son sens, ne sont en rien le reflet d'une co-construction budgétaire à la hauteur des enjeux. Il demande à ses collègues ce qu'ils souhaitent comme projet pour la Ville, comme modèle de solidarité, comme ville résiliente, pour favoriser un réel foisonnement démocratique. Il ne lui semble pas que ce rapport ait été traité par ce prisme, pourtant, les balises d'un programme de la majorité municipale.

Il demande à ses collègues ce qu'ils souhaitent comme action massive face à la crise écologique, car il ne faut pas être du cynisme du Président de la République qui ose encore, à l'occasion de ses vœux dire : « qui aurait pu prévoir la crise écologique ? ».

Les élus connaissent les enjeux, ils savent, ils sont conscients. Demain, il sera trop tard. Les crises sont systémiques et elles s'enchaînent.

Monsieur CADART rappelle à ses collègues que ces orientations budgétaires, si elles venaient à se confirmer par un vote favorable à l'occasion du budget primitif en février prochain, impliqueraient une casse massive de l'action publique ronchinoise, chacun, en conscience et face à un choix déterminant, collectivement et individuellement, le vrai débat de ce soir, c'est bien celui là.

Monsieur le Maire indique qu'il va conclure, mais qu'il ne faut pas compter sur lui pour tout reprendre. Il a noté beaucoup de choses, mais il en aurait pour quelques heures.

Il confirme ne pas être au théâtre et que ce n'est pas une pièce de théâtre. Il convient que tous ne peuvent pas être d'accord, mais que l'on peut se respecter.

Il indique ne pas savoir si ce budget en devenir sera austère ou délétère. Mais il estime qu'il y a beaucoup de procès d'intention. Il rappelle que les membres du Conseil Municipal sont là pour débattre autour d'un rapport. Il ne reprendra que quelques exemples et n'ira pas plus loin puisqu'il fait savoir qu'il avait même prévu de ne pas réagir du tout. Il se demande comment on peut dire que la Municipalité se désintéresse de l'église Sainte Rictrude. Une étude est lancée, pour pouvoir mesurer les flux financiers qu'il faudrait pour la préserver et la mettre en sécurité, au niveau des pierres qui sont victimes de pluies acides et de quelques fuites derrière les vitraux. Il se demande comment on peut dire qu'il y aurait une casse massive des services publics et que l'on ne préserverait pas, par exemple, les services sociaux

et les budgets à l'Ehpad. Cela n'a rien à voir avec ce Conseil Municipal, car c'est ce qui se passe au conseil d'administration du CCAS.

Il rappelle que la Municipalité a un budget en équilibre parce que les élus n'ont pu prendre sur les réserves actuelles et ils réfléchissent à ce qui sera fait en 2024, avec les besoins qui seront nécessaires dans les budgets suivants pour éviter d'avoir à nouveau à prendre dans les réserves budgétaires. Mais pour savoir cela, il faut lire les documents budgétaires. Il fait savoir qu'il pourrait comme cela reprendre exemple, par exemple.

Monsieur le Maire estime que le Débat d'Orientation Budgétaire qui vient d'avoir lieu, faisait suite à un très bon rapport. Il a pris acte, collectivement, que ce Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu. Il constate que les positions peuvent varier entre le mois de décembre et au mois de janvier, c'est comme ça, il n'y a pas de problème. Il informe que les élus de la majorité feront peut être le dos rond ou, en tout cas, ils seront droits dans leurs valeurs et dans leurs engagements qui ont été les leurs depuis 2020. Il a été rappelé qu'ils ont été élus sur des projets, sur des des actions à défendre ensemble.

Il fait savoir que, cet après-midi, il a assuré devant 120 ou 130 membres du personnel qu'il ne toucherait pas au poste des ATSEM et qu'il sera gardé une ATSEM par classe d'école maternelle alors que la loi demande d'en garder une pour deux classes. Il indique que le personnel qui était présent a salué, à sa façon, ce courage politique de continuer dans ce sens là.

Il fait donc remarquer qu'il n'y aura pas de casse massive des services publics. Les membres de la majorité continueront d'investir pour consommer moins, puisque c'est le cas. Il continueront également à aller chercher des leviers financiers ou quelques subventions supplémentaires.

À titre d'exemple et de mémoire, par exemple, sur la halle de tennis, la Municipalité a été chercher, il remercie les services d'avoir aidé, 72 % de subventions sur ce beau projet qui sera bien en avance par rapport au décret tertiaire qu'elle aurait dû atteindre en 2050. Il informe que les performances énergétiques seront déjà dépassées, dès cette année.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (N° 2023/004) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2312-1,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'orientation budgétaire et procède à un débat, lequel est retranscrit dans le procès-verbal de la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Nord, pour contrôle de légalité.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la qualité des interventions. Il donne rendez vous au membres du Conseil Municipal le 2 février pour le Budget Primitif.

La séance est levée à 20 h 00